

Enseignement optionnel

Arts plastiques



OBJECTIFS :

Le cours d'arts plastiques s'adresse aux élèves qui souhaitent:

- développer la pratique personnelle.
- enrichir la culture artistique.
- développer la curiosité et l'ouverture aux autres.

Cet enseignement permet aussi d'accompagner l'élève dans ses choix post-bac.

CONTENU :

L'enseignement optionnel en arts plastiques permet de pratiquer les arts plastiques de manière réflexive, de mettre en œuvre des projets collectifs, individuels et transdisciplinaires, de développer un esprit critique face aux œuvres et d'acquérir des connaissances en histoire de l'art. Des partenariats avec des structures culturelles sont organisés et permettent de rencontrer des professionnels de la culture.

ORGANISATION :

Le cours est dispensé sur une durée de 3 heures par semaine.

APRÈS LA SECONDE :

L'enseignement optionnel arts plastiques peut être poursuivi en première et en terminale.

Il permet de préparer au mieux l'enseignement de spécialité arts plastiques. (4h en première, 6h en terminale) au baccalauréat général.

Il permet de valoriser les dossiers dans la perspective de poursuite d'études dans la domaine des arts.



Lycée Rémi Belleau
33 rue Bretonnerie
28400 Nogent-le-Rotrou
02 36 85 99 00
www.remibelleau.fr